

Le secteur Recherche et développement correctionnels du Service correctionnel du Canada

Le secteur Recherche et développement correctionnels a été créé à la fin de 1994 lors de la réorganisation de l'Administration centrale du Service correctionnel du Canada. On a réuni au sein de ce «nouveau» secteur trois ex-divisions : Recherche, Programmes correctionnels, et Formation et perfectionnement du personnel.

Ce regroupement constitué un grand pas en avant car ces trois divisions avaient pour tâche de mettre à profit les résultats de recherche pour élaborer des programmes, enrichir les activités de formation dit personnel ou définir et mettre sur pied de nouveaux projets de recherche. Leur réunion devrait donner de la cohésion à leurs efforts et créer une synergie créatrice en favorisant une collaboration plus étroite entre certains des membres les plus innovateurs que compte le Service.

En outre, au cours de cette restructuration, le Service a maintenu son engagement en faveur de la recherche et de l'élaboration de programmes dans le domaine correctionnel. Quel est le mandat du nouveau secteur? Comme tous les éléments constitutifs du Service correctionnel du Canada, le secteur Recherche et développement correctionnels a pour mandat de contribuer à la réalisation des objectifs corporatifs du Service :

- assurer une gestion uniforme des délinquants fondée sur le niveau de risque de récidive violente qu'ils présentent, et fournir des programmes appropriés en temps opportun de façon à contribuer à la mise en liberté des délinquants à faible risque à leur date d'admissibilité;
- créer un milieu correctionnel sûr et sain pour le personnel et les délinquants;
- s'assurer que les politiques et les normes opérationnelles sont respectées, que les ressources sont utilisées de façon efficiente et efficace, et que le jugement professionnel est exercé;
- permettre à tous les membres du personnel de prendre des décisions éclairées et responsables en leur fournissant, en temps opportun, des données sur les délinquants qui sont exactes, facilement accessibles et pertinentes.

Le secteur Recherche et développement correctionnels aidera le Service à améliorer constamment sa connaissance de la population carcérale, de la gestion des délinquants et des tendances qui se font jour dans les domaines des services correctionnels, de la criminologie et de la justice pénale. Le Secteur élaborera également des programmes, des méthodes et des outils se rapportant à tous les aspects des services correctionnels (particulièrement celui de la réduction du risque) et en facilitera la mise en oeuvre. Il contribuera à faire comprendre au personnel et au public la façon dont le Service remplit son mandat. Enfin, il mettra à profit ses recherches et analyses pour mieux discerner les tendances dans le domaine de la sécurité et du renseignement qui peuvent avoir une incidence sur les activités actuelles ou futures du Service. Priorité au travail en équipe Le Secteur fera appel à des équipes multidisciplinaires pour la réalisation de ses projets, de façon à ce que les bons spécialistes s'attaquent au bon problème au bon moment. Il devrait ainsi être mieux à même d'enrichir la base de connaissances du Service et de faire des prévisions plus justes concernant les ressources financières et humaines nécessaires pour que ce bagage de connaissances se traduise par des réalisations concrètes.

Le Secteur met également à l'essai la formule des «réunions de chefs d'équipe» comme lieux de discussion et de formation internes. Lorsque l'on aura pris une décision finale au sujet de la forme qu'elles doivent prendre, ces réunions deviendront une pratique courante au sein du Secteur pour débattre des questions et des décisions de stratégie interne. Gestion des ressources Le secteur Recherche et développement correctionnels fera des prévisions plus détaillées quant au coût réel de ses projets (par exemple, en obtenant des estimations du personnel de première ligne) de manière à faciliter la planification et la gestion de ses ressources. Il utilisera également une formule d'affectation du temps.

Ces initiatives, espérons-le, permettront au Secteur de se faire une idée plus réaliste de ce qu'il peut accomplir - ou des ressources dont il a besoin pour aller plus loin. Le Comité de la recherche et du développement correctionnels Ce Comité est un groupe de réflexion stratégique au sein duquel idées et préoccupations peuvent être examinées. Le Commissaire du Service correctionnel en sera le président, et les membres seront les trois directeurs du secteur Recherche et développement correctionnels, ainsi que des représentants du Centre canadien de gestion, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, des comités consultatifs de citoyens et des régions du Service, entre autres.

Toutefois, ce Comité n'est pas un organe de décision. C'est une tribune pour l'exploration d'idées nouvelles et un miroir du monde correctionnel qui devrait permettre au Service d'en apprendre davantage sur les enjeux de l'avenir et de recevoir des avis spécialisés sur les questions de l'heure. Le Centre de documentation Le Centre de documentation permettra de réunir en un seul endroit le gros de l'information dont a besoin le personnel du Secteur. On pourra y consulter des données, documents et rapports de recherche, des bandes vidéo et d'autres sources de documentation. Ce sera également un centre de distribution pour les publications et l'équipement. En outre, on pourra accéder par voie électronique à diverses sources d'information données consignées dans des fichiers informatisés disponibles sur place, réseau du Service correctionnel du Canada, bibliothèque du Secrétariat du Ministère, Internet. Des documents imprimés pourront aussi être passés au lecteur optique et informatisés.

Le Centre coordonnera également les activités de préparation et de diffusion de trousse de documentation destinées au personnel, aux partenaires de l'extérieur et au public. L'un des principaux projets dans le domaine de l'information consiste en une série de trousse intitulées *Que savons-nous de...?* Chaque trousse présentera un bilan des connaissances actuelles du Service sur un sujet particulier. Dans la mesure du possible, chacune de ces trousse comprendra un document audio-visuel de manière à faciliter les présentations en groupe. La connaissance au service de l'action Les premiers résultats du travail accompli par le Secteur seront presque toujours de nouvelles connaissances ou de nouveaux outils. Toutefois, considérer la connaissance comme une fin en soi serait faillir à notre mission. La connaissance à elle seule ne peut nous mener bien loin : elle n'a de valeur que si elle trouve une utilisation concrète. C'est pourquoi nous devons mettre la connaissance au service de l'action dans tous nos projets.

Cela signifie d'abord prendre une part active aux activités destinées à favoriser les échanges à l'intérieur du Secteur. Les personnes les plus compétentes doivent participer à ces activités et inciter d'autres membres du Secteur à apporter leur contribution aux discussions. Les options proposées doivent être portées le plus vite possible à la connaissance du Service pour que celui-ci puisse agir dans les meilleurs

délais.

En outre, pour chaque projet de recherche et de développement correctionnels, on devra fournir des prévisions au sujet des conséquences organisationnelles (y compris les coûts) associées à l'application des résultats du projet. Ces prévisions seront complétées d'un plan d'action visant à s'assurer que tous les secteurs concernés sont au courant de ces conséquences et qu'ils sont prêts à y faire face. Le Secteur invitera également quelques cadres opérationnels (tels que des directeurs d'établissement ou des directeurs de district) à passer en revue les conclusions de son étude d'incidence et de fournir une évaluation rapide et précise de leur validité. Ces personnes devront confirmer ou contester la validité de ces conclusions et pourront faire des suggestions concernant les améliorations à apporter au processus de mise en oeuvre prévu. Enfin, pour chaque projet du Secteur, une trousse d'information sur la mise en oeuvre des résultats sera préparée à l'intention de la direction, des employés et des délinquants (et diffusée dans toutes les régions et dans tous les établissements).

Cet engagement à mettre la connaissance au service de l'action illustre parfaitement le rôle du secteur Recherche et développement correctionnels et de la revue qu'elle publie - *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*.

(1) Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, 2e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.